ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rémunérations

Question écrite n° 2749

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur une éventuelle distribution de contrats d'assurance dommages par les services de La Poste. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : M. René Couanau
Circonscription : Ille-et-Vilaine (7e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2749
Rubrique : Fonctionnaires et agents publics
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2826
Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3950